



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Souffrance psychologique des jeunes

Question au Gouvernement n° 3732

Texte de la question

SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE DES JEUNES

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Dans le contexte actuel d'insécurité sanitaire, sociale et professionnelle, les signes de souffrance psychique se multiplient chez les jeunes, un tiers d'entre eux se trouvant dans un état dépressif ou suicidaire. Ce phénomène touche aussi une grande partie de la population, en proie à une angoissante incertitude face à l'avenir.

La covid-19 n'a qu'un effet multiplicateur sur une question fondamentale : celle du terreau des troubles psychiques et de leur prise en compte. Depuis plusieurs années, nous sommes alertés sur la détérioration des services de santé mentale. Le rapport présenté par Mmes Wonner et Fiat décrivait une situation au bord de l'implosion. En pédopsychiatrie, les délais de prise en charge dépassent désormais deux ans et les services d'hospitalisation sont surchargés. Pour répondre à cette détresse, tous les professionnels sont mobilisés et la place des psychologues est fondamentale. Ces dernières semaines, le ministre des solidarités et de la santé a d'ailleurs affirmé la nécessité de recourir à leur expertise. La création de 150 postes est prévue, dans le cadre du Ségur de la santé, et le Président de la République a annoncé le renforcement des postes à l'université et la création d'un « chèque psy ».

Ces mesures, qui ne constituent qu'un début, ne suffiront pas. Les retards de prise en charge et l'explosion du nombre des cas de détresse observés nécessitent l'augmentation drastique du nombre de structures de soins et de professionnels.

Monsieur le Premier ministre, face à l'urgence, pourquoi l'accès aux psychologues reste-t-il conditionné à la prescription d'un médecin, alors que cela alourdit inutilement l'accès aux soins psychologiques dans un contexte où de nombreux territoires sont confrontés à la désertification médicale ? Alors que vous annoncez des assises de la santé mentale, à quand un grand plan pour répondre aux besoins financiers et humains pour anticiper un phénomène qui va s'amplifier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie. Le mois dernier, vous le savez, le ministre des solidarités et de la santé a fait un point d'étape sur la politique de soutien à la santé mentale. J'avais moi-même commandé un rapport sur la santé mentale dès mon arrivée au Parlement – ce secteur n'a en effet pas attendu la crise sanitaire pour être en souffrance. Ce point d'étape fut l'occasion pour le Gouvernement de réaffirmer sa préoccupation en la matière car, comme vous le soulignez, la crise sanitaire a favorisé une

multiplication des cas de troubles mentaux d'une ampleur que nous ne pouvions envisager il y a un an.

Le Président de la République a souhaité que se tiennent les assises de la psychiatrie et de la santé mentale. Des actions spécifiques ont été menées dans tous les secteurs, notamment en faveur des jeunes et des étudiants. Un soutien, une écoute dédiés aux professionnels eux-mêmes ont été déployés par le Gouvernement, aux côtés des réseaux qui se sont mobilisés pour entendre nos concitoyens.

Reste que cette préoccupation nous emporte au-delà de la crise sanitaire qui, en la matière, a certes retardé certains chantiers, mais en a accéléré d'autres. Le dispositif de suivi Vigilans a été instauré dans quatorze régions et 15 000 personnes en ont déjà bénéficié. Quelque 60 millions d'euros supplémentaires ont été mobilisés en 2020 pour renforcer l'offre de soins en santé mentale et, grâce au Ségur de la santé, nous ouvrons 160 postes de psychologues.

Notre feuille de route a été enrichie par le Ségur de la santé et nous allons l'adapter, bien sûr, au contexte. Le dispositif Vigilans sera présent sur tout le territoire national pour contribuer à la prévention du suicide. L'appel à projets du fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie sera reconduit ; la coordination des acteurs sera renforcée par un dispositif de première ligne, dit médecins généralistes psychologues, et les 104 projets territoriaux de santé que vous évoquiez seront renforcés. Enfin, je ne le rappelle pas, un « chèque psy » est désormais accessible aux étudiants en complément des 1 600 emplois étudiants référents. Vous le voyez, nous sommes à la tâche. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Jourdan](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3732

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 février 2021](#)